

où vous demeurez, et demain—" "Pas un sol," i-
terrompirent-ils tous d'une voix unanime; et l'un
d'eux ajouta, "arrêtez un peu que je parle à mes ca-
marades. Ils se retirèrent à l'écart pour un moment;
je les suivais des yeux, et je vis par leurs mouvements
qu'ils écoutaient leur compagnon avec émotion. "Nous
sommes tous d'accord, dit-il, en revenant avec eux —
Oui, mon ami, si nous vous avons rendu un service,
vous aussi, avez été la cause de notre bonne fortune; il
me semble donc que nous devrions partager avec vous,
ce que Dieu nous a envoyé par votre moyen. Mes
compagnons pensent ainsi, et nous allons le partager en
quatre parts égales."

Le porteur voulait faire des représentations, mais sa
voix fut étouffée par les acclamations des spectateurs.
"Hommes généreux! "Grand bien vous fasse! "Que
le même chance vous arrive souvent!" répètent toutes
les bouches. Il n'y avait aucune personne présente là,
qui ne parût aussi heureuse que si elle eût dû partager
le contenu du petit coffret. Je déteste le misanthrope le
plus déterminé de voir ce tableau touchant d'un bon-
heur dû à des motifs si désintéressés et si purs, sans a-
voir meilleure opinion de la pauvre nature humaine si
souvent calomniée.

L'argent fut divisé, et malgré ses excuses, le porteur
fut obligé d'en prendre sa part. Les généreux plon-
geurs s'en allèrent de leur côté; la foule commença à
se disperser; mais le porteur restait encore, et j'eus
la curiosité de demeurer, pour suivre ses mouvements.
Il s'approcha de la petite fille aux violettes. — "Ah!
ma chère, s'écria-t-il, que ne vous dois-je pas! sans
vous tout était fini de moi. Ma femme, mes petits en-
fants ont à vous remercier."

"Ma foi! cela ne vaut pas la peine d'en parler. —
Allais-je me planter de bout au près de vous, pour
vous regarder noyer?"

"Mais votre courage, votre force! pouvait-on en
attendre autant d'une si petite fille?"

"Ah! on ne manque pas de force, quand on a la
bonne volonté."

"Et personne n'en eut jamais plus. Donnez moi
six de vos bouquets, ma chère; mes enfants aiment tant
les violettes, et jamais ils n'y ont attaché autant de prix
qu'ils vont en attacher à celles-ci."

Elle attacha un bout de fil autour de six de ses beaux
bouquets, et les lui présenta. Il les déposa soigneuse-
ment dans son sein, et lui glissa quelque chose dans la
main; alors sans attendre ses remerciements, qu'elle
commençait à exprimer, il se mit à courir comme si
son sac n'avait été rempli que de plumes.

La fille le regardait aller, le plaisir peint dans les
yeux. "Que voulez-vous prendre pour le reste de
vos bouquets," lui dis-je, en m'avançant vers elle. —
"Ce que vous voudrez m'en donner, cria-t-elle avec
vivacité; car l'argent de cet homme, va passer au tra-
vers de ma poche, avant que je puisse me readre au
logis pour le donner à ma mère. Oh! qu'elle sera
aise d'avoir tout cela, et surtout quand elle saura pour-
quoi il m'a été donné." Le lecteur croira sans peine,
que mon emplette fut bientôt faite; la bourse de la fille
en devint un peu plus pesante, et j'eus le plaisir de
penser que je contribuais un peu à récompenser la
bonté de cœur dont elle avait donné des preuves non
équivoques. Elle se hâta de se rendre chez elle, et
je retournai à mon logis pour mettre mes violettes dans
l'eau, et je me promettais en le faisant, d'être une pra-
tique fréquente de la petite vendeuse de bouquets du
Pont Neuf.

Extrait de la Biographie critique du Parlement d'Angleterre.

MM. BATHURST ET RYDER

Il est curieux, avant tout, d'observer jusqu'à quel
point la pitié est aveugle. D'un côté, qu'un honnête
et digne homme, qui suit tout bonnement son chemin,
se trouve accablé sous les traits de la satire, personne
ne criera au scandale; personne ne donnera le plus lé-
ger signe d'intérêt à sa situation: il ne saurait ni se dé-
fendre lui-même, ni trouver un défenseur; chacun ri-
ra de lui. D'un autre côté, qu'un personnage en cré-
dit soit attaqué et remis à sa place! De suite on pous-
sera les hauts cris, comme si l'état était en danger.
Rendons-nous compte de ces contrastes bizarres: per-
sonne ne vise à la bonhomie; il n'est donc personne
qui veuille faire cause commune avec un bon-homme
qu'on insulte; mais tout le monde vise aux places, à la
réputation, aux honneurs. C'est donc un grand atten-
tant que la sortie dirigée contre un homme en titre; c'est,
en quelque sorte, pour tout le monde en particulier,
une véritable attaque personnelle.

La bonhomie n'est pas si méprisable à mes yeux que
l'impudence. Il serait donc à désirer, selon moi, qu'
on trouvât quelque expédient pour purger la société de
ces petits messieurs qui captivent, en tous lieux, l'at-
tention publique à l'exclusion des gens de mérite; de
ces frelons insipides dont le bourdonnement nous empê-
che d'entendre la douce voix du talent modeste. Quel
dommage qu'il n'existe pas, dans la Constitution anglaise

de lois en vertu desquelles on puisse les condamner à
dix ans, au moins, de silence et d'études! Mais c'est
assez m'occuper de cette nuée de Lilliputiens politi-
ques!!! M. Bathurst semble être de ces gens qui jouis-
sent, dans la vie privée, d'une réputation acquise de
bon sens, pour n'avoir jamais hasardé de paradoxes;
il croit fermement à cet axiome, que "tout ce qui est
existe bien." Par conséquent, il regarde toute idée
neuve comme non-existante encore, tout projet de ré-
forme comme une chimère. A l'exemple de certains
personnages de théâtre, si plaisamment ridiculisés par
Shéridan, il dit à ses auditeurs tout ce qu'ils savent déjà,
précisément pour leur faire voir qu'il en sait autant
qu'eux. Au surplus, je ne vois pas grand mal à cela.
De prime abord, on ne découvre aucune prétention
dans les manières de M. Bathurst; il cause du ton de la
conversation; il ne paraît pas attacher à ses discours
plus d'importance qu'ils n'en méritent véritablement;
mais, qu'on observe de plus près, et l'on demeurera
convaincu que cet air de familiarité ne provient que
d'un excès de vanité. M. Bathurst regarde comme dé-
montré tout ce qu'il dit; il croit, par conséquent, inu-
tile de soigner la fermeté de ses discours pour faire im-
pression ou persuader. Je ne dirai rien des liaisons
domestiques de ce gentilhomme; je ne connais pas son
intérieur; cependant je parierais qu'il fréquente la
société de quelques vieilles filles; il parle avec ce ca-
lme pédantesque d'un homme accoutumé à dicter les
arrêts d'une coterie. Telle habitude, qui sied assez
bien dans un petit comité, devient du dernier ridicule
dans une assemblée telle que la Chambre des Commu-
nes.

Supposons que le premier membre venu de cette as-
semblée s'avisât de décider, d'un air de juge, une ma-
tière quelconque, on rirait de ses prétentions; mais quel
nom donner à une conduite semblable de la part d'un
homme du mérite de M. Bathurst, d'autant que, bien
qu'il se donne les airs d'un arbitre, on prend moins gar-
de à lui qu'à tout autre membre de la Chambre. Sa-
lomon entend par homme sage, celui qui sait donner
une raison; c'est peut-être pourquoi M. Bathurst fonde
ses droits à une réputation de sagesse, sur son penchant
particulier à rendre raison des vérités, même les plus
palpables. Je me plais à croire que Salomon a fait il-
lusion à une espèce toute différente de raisonnements;
ou je suis du moins persuadé que, s'il eût entendu par-
ler M. Bathurst, il n'aurait point énoncé sa proposition
en des termes si généraux.

Le but de tout raisonnement doit être d'éclaircir une
matière. M. Bathurst, comme tant d'autres fameux
logiciens du siècle, fait toujours si bien, avec ses raisons,
qu'il vient à bout d'embrouiller la discussion; il dis-
sert sur les points les plus simples jusqu'à vous forcer
de croire qu'il ne comprend pas même un axiome.

Après m'être un peu moqué de ces bizarreries de
M. Bathurst, je dois néanmoins convenir que c'est un
gentilhomme bien organisé; je le crois d'ailleurs sin-
cèrement honnête. Pour motiver cette opinion, il me
suffira de dire qu'il appartient à l'école d'Addington,
d'où sont sortis les hommes les plus consciencieux et
les plus justes qui aient jamais gouverné notre nation.
Plût au ciel que leurs connaissances fussent plus éten-
dues, leurs pensées moins rétrécies! car, diffèrent de
quelques hommes d'état qui ferment obstinément les
yeux devant la lumière qui les éblouit, ces hommes
eussent été bons, précisément en proportion de leurs
connaissances. Sagesse et bonté ne sont au fond qu'une
seule et même chose.

On trouve dans un vieux manuscrit la note suivante
des réais d'un grand festin donné dans le mois d'août
en 1520, par la Ville d'Harfleur, à François Premier,
Roi de France:—

	Livres.	Sous.
Pour 15 douzaines de Pains, à 2 sous la douzaine,	1	10
Perdrix, Canards, Rognois de Coq, Plouviars, Chapons, et autres sauvagins,	7	15
Deux Moutons, à 16 sous chaq.	1	12
Quatre Gigots de Mouton, à 2 sous 6 deniers chaque,	0	10
Six Partes, à 3 sous,	0	18
Huit livres de Lard à larder, à 2 sous,	0	16
Une douzaine de Verres apied,	0	9
Cinquante-sept Gallons de Vin, à 2 sous 6 deniers le pot,	11	5
Un ponchon de Vin de Charet d'Orléans,	8	0
Pour l'honneur de régaler un Roi de France et sa suite,	35	livres. 15 sous.
De plus au Fourier,	8	0
Aux Laquais du Seigneur Roi,	8	0

Total de la Dépense, 49 livres. 15 sous.

L'Angleterre et l'Amérique.—Un écrivain dans le
London Morning Herald en comparant les dépenses des
Gouvernements Britannique et Américain, fait le détail
suivant:

"La dépense annuelle des Etats-Unis, ne se monte
qu'à environ £2,313,823 Sterling; c'est-à-dire environ
un vingt quatrième de la notre qui est de £55,000,000.
Les détails comme de raison sont dans la même propor-
tion. Ainsi tandis que notre armée coûte huit millions
et un quart, l'armée des Etats-Unis ne coûte que £468,-
000. Notre Marine coûte six millions et demi, celle
des Etats-Unis seulement £726,000. Notre artillerie
un million trois quarts; l'Artillerie Américaine, £262,-
000. Notre Liste Civile, savoir, le Roi, la famille
royale, la noblesse, et les cours de justice, deux mil-
lions et un quart; les listes civiles de l'Amérique
£274,000. Notre Roi, un million; le Président des
Etats-Unis, £6000."

POLITIQUE ETRANGERE.

TURQUIE.—Les affaires de l'Est paraissent devenir
de plus en plus compliquées, et on ne saurait faire que
des conjectures vagues, sur ce qui pourra résulter des
négociations qui ont eu lieu dernièrement entre les dif-
férentes Cours. Il paraît certain que la Russie est dé-
terminée au moins à s'emparer à la fin, des provinces
qui sont depuis si longtemps en dispute; mais il est
douteux maintenant, si elle bornera là son ambition. Il
est hors de dispute que la Russie, en déclarant la guerre
dissout virtuellement la convention des trois Puissances.
Liverpool Courier.

Préparatifs Militaires.—Les préparatifs de la France,
suivant les papiers de Paris, se font sur une plus grande
échelle que l'on n'avait imaginé d'abord. De là, l'on a
conjecturé qu'elle avait quelques desseins contre l'E-
gypte, ce que nous croyons pouvoir sûrement & positive-
ment contredire. Il n'a encore fait voile de Toulon,
ni troupes, ni munitions, ni artillerie, et il sembleroit
que l'Angleterre et la France attendent quelque réponse
aux dépêches envoyées au gouvernement Russe. En
même temps, la Turquie fait des préparatifs de défense.
La Bosnie doit fournir son contingent de 25,000 hom-
mes, qui doivent s'assembler dans les plaines d'Andri-
nople, vers la fin de Mars. La Serbie a été requise de
fournir le sien; mais elle réclame le privilège de s'ar-
mer pour sa propre défense. Les principales forte-
resses sur le Danube, Silistria, Russowa, Hessoava, Is-
saka, &c. ont été approvisionnées de toutes les choses
nécessaires. L'Autriche ajoute des renforts à ses troupes
du côté de la Serbie, quoiqu'elle travaille encore à pré-
venir la guerre. Il est dit que si les Russes passent le
Pruth, ils resteront pour un certain temps dans la Mol-
davia, pour attendre le résultat des dernières proposi-
tions qui seront faites alors à la Porte, par l'Autriche,
la France et la Russie.—Courier.

RUSSIE ET PENSE.—Les hostilités ont recommencé
entre ces deux pays, en conséquence, est-il dit, de ce
que ce dernier pouvoir a refusé de ratifier le dernier
traité, dont les conditions lui étaient si manifestement
désavantageuses.

GREECE.—Il a été adressé aux Grecs une proclamation
par le Comte Capo d'Istria, datée d'Égine, 2 Février,
dans laquelle il les exhorte à l'union et au bon ordre;
déclarant qu'ils n'auront aucun droit à l'assistance qu'il
a demandée pour eux, aux alliés, jusqu'à ce qu'ils
aient mis fin à l'anarchie qui les déchire. Le Comte
annonce son intention de convoquer l'Assemblée en
Avril; et en même temps il établit un gouvernement
provisoire fondé sur les actes d'Épidaure, Astros et
Trezène. Le dernier paragraphe de la proclamation
se termine ainsi:—

"Ma vie entière, ma carrière publique depuis trente
ans, la faveur que j'ai acquise en divers pays de l'Eu-
rope, vous présentant que mon seul but est de vous pla-
cer sous l'égide des lois, et de vous préserver des con-
séquences fatales d'un gouvernement arbitraire." Le
gouvernement provisoire qui s'assemble sous le nom de
Pan-hellénisme, est composé de 27 membres, mais ses
fonctions doivent cesser, lorsque l'Assemblée nationale
se réunira.

Parmi les spéculations sur l'état des choses en Euro-
pe, par rapport à la paix et à la guerre, nous avons en-
tendu les suivantes, qui au moins paraissent avoir une
apparence plausible.

Un Monsieur Anglais d'intelligence, récemment ar-
rivé de ce pays, dit que l'état où s'est trouvé dernièrement
le Gouvernement Britannique, a produit naturel-
lement sur le continent l'attente qu'un changement de
Ministère occasionnerait un changement de mesures re-
lativement aux affaires de la Russie et de la Turquie;
et surtout, que la formation d'un Cabinet sous la supré-
matie du Duc de Wellington, composé en grande partie

de ses amis, affecterait non seulement la politique de ce pays, mais ferait sentir son influence aux autres puissances du continent. Mais il a été donné à entendre que lors de l'organisation du Ministère, il fut expédié des dépêches aux Cours Alliées, pour les informer que le Gouvernement Britannique adhérerait strictement au traité du 6 de Juillet, et que les provisions et les stipulations en seraient strictement exécutées. Ceci s'accorde avec les déclarations des nouveaux Membres dans le Parlement, aussitôt après le commencement de la session actuelle, entr'autres du Duc de Wellington, qui a fait des remarques très précises et très spécifiques dans la Chambre des Lords.

Tout cela peut être compatible avec la politique de la Russie, s'il est bien vrai qu'elle est décidée à la guerre contre la Turquie pour son propre compte. Mais cela est contraire à l'idée d'une guerre de la part de la Grande Bretagne et de la France, comme étant médiatrices entre les Turcs et les Grecs, à moins que le Grand Seigneur ne leur déclare formellement la guerre, ou n'adopte des mesures équivalentes à une telle déclaration. Si la Russie s'engage seule dans des hostilités contre la Turquie, elle sera probablement dans la nécessité de justifier cette démarche sur d'autres motifs que la contestation avec la Grèce, autrement sa politique serait en opposition directe à celle de ses associées, la Grande Bretagne et la France, et en opposition tout aussi directe avec ses obligations comme Membre de la Sainte Alliance. — *New-York Daily Adv.*

QUEBEC.

Extrait du rapport du diner donné au château St. Louis en l'honneur de la naissance du Roi, publié dans le papier officiel.

« Le pays où nous vivons : — et prospérité au Bas-Canada. — Air — Chanson d'eau canadienne, » chantée en plein chœur avec l'accompagnement de la musique. (applaudissemens.) Après que cette santé eût été bue, l'honorable juge en chef de cette province se leva, et s'adressant à l'Assemblée, il dit : — « Messieurs, je reçois de sa Seigneurie la permission de proposer une santé. Elle nous a fait l'honneur de boire « à la prospérité du Bas-Canada : » — et quel est celui d'entre nous qui ne se rappelle en ce moment tout ce que sa Seigneurie a fait pour avancer la prospérité et les meilleurs intérêts de cette province ? Souvenons-nous longtemps de sa conduite, et toujours avec reconnaissance. Je ne vous retien lrai pas, Messieurs, par de plus longs commentaires. La santé que je vais proposer, sera roque, j'en suis certain, avec satisfaction et bue avec enthousiasme. — Messieurs j'ai l'honneur de proposer « La santé de Son Excellence le gouverneur en chef. » Air — « Marche de Dillhouste. »

La compagnie se leva, et avant bu la santé avec trois fois trois, elle se rassit. Son Excellence se leva et adressa l'Assemblée à peu près en ces termes : —

« Messieurs, — Je m'enorgueilliss en toutes les occasions qui me rappellent la situation élevée où j'ai été placé en ce pays, et les importants devoirs qui y sont attachés. J'ai la confiance que je n'ai jamais oublié un seul moment le travail qu'on attendait de moi, ou l'honneur distingué que Sa Majesté m'a gracieusement conféré, lorsqu'il m'envoya en ce pays comme son représentant. (applaudissemens.) Je n'ignore pas, Messieurs, la difficulté de la tâche imposée à quiconque peut être placé dans le caractère de représentant de son Souverain, et principalement le Souverain que nous avons le bonheur de posséder, car il est difficile de le représenter. J'ai la pleine conscience de mon manque de capacité pour cette tâche, mais je puis dire en ma faveur, qu'à chaque instant je me suis étudié à élever son honneur et celui de son Gouvernement, inséparablement lié aux meilleurs intérêts de la Province, et le plus sûr moyen d'en promouvoir la prospérité ; et que j'ai fait mon devoir aussi bien qu'aucun homme pouvait le faire, c'est-à-dire, au meilleur de mon habileté. Si je suis, Messieurs, si fortement touché de l'importance de la capacité publique où je suis placé et de ses devoirs pénibles, je vous laisse à juger, combien à ce moment je dois m'enorgueillir d'avantage par la santé que le juge en chef m'a fait l'honneur de proposer, et que vous avez reçue d'une manière si flatteuse. Je vous demande de boire votre santé avec mille remerciemens. [Applaudissemens.]

La Minerve.

MONTREAL, 3 MAI, 1829.

La mille américaine, arrivée très-tard aujourd'hui, ne nous fournit point de nouvelles importantes; nous avons retardé notre publication dans l'espérance qu'elle nous apporterait quelque chose d'important pour nos lecteurs; deux vaisseaux sont arrivés à New-York, l'un de Liverpool, l'autre de Havre. Ce dernier nous a apporté des journaux français qui sont tout à fait devenus d'actualité.

Nous avons lieu de croire que l'arrivée des délégués du peuple du Bas Canada, a été très agréable à Mr. Huskisson. Nous pouvons dire en sûreté qu'il a refusé d'entendre un mot de Mr. Gale, en leur absence.

Nous nous flattons qu'une exposition complète et un examen de toutes les circonstances et de la conduite entière de l'administration, ont lieu maintenant, s'ils ne sont déjà conclus. Nous voudrions qu'elles fussent soumises une fois pour toutes, à la Chambre des Communes, et que la nation Britannique en fût instruite. Nous souhaitons ardemment que ce pays ne soit pas exposé de nouveau à endurer un semblable traitement.

Nous observons dans les procès récents aux assises de York dans le Haut Canada, devant un Juge Anglais, et dans une cour qui se gouverne uniquement d'après les lois Anglaises, qu'il n'a été exigé aucun cautionnement pour bonne conduite, des personnes mises sous caution sur soupçon de libelle. Dans cette particularité, cette cour n'a pas agi de concert avec les nôtres; mais les nôtres ont assurément bien agi de concert entre elles. — *Can. Spectator.*

Nous ne savons laquelle des Colonies manque d'attachement pour l'Angleterre; nous savons qu'un système juste et conciliateur, qui donnerait des marques de confiance aux habitants, qui respecterait l'opinion publique, et qui abandonnerait franchement au peuple l'administration de ses affaires intérieures, est nécessaire pour conserver son attachement et son affection, ainsi qu'une connexion peu dispendieuse. Nous savons que des hommes artificieux qui désirent au fond de leur cœur, de détruire la connexion d'une colonie avec la Mère Patrie, ne sauraient agir avec une adresse plus criminelle, que d'engager, sous le masque de la loyauté, les délégués de l'Administration Britannique, à provoquer, insulter et punir le pays par tous les moyens possibles. Le *London Globe* en donnant un rapport des plans du Comité de Finance, fait les observations suivantes :

« Les plus grands avantages cependant que nous anticipions, si le comité s'acquitte de ses devoirs avec intelligence et honnêteté, seront dans les dépenses coloniales, et le département des demi-payés et pensions; et il faut observer que ces deux sources d'extravagance ont une liaison intime. On doit faire l'essai du principe, (on le doit, si l'on a l'intention de faire du bien d'une manière efficace) d'obliger les colonies à se défendre et à se gouverner elles-mêmes, et alors les dépenses à fonds perdu, que des établissemens considérables contribuent à augmenter continuellement, diminueraient graduellement sans aucun autre effort. Beaucoup de nos colonies sont intimement liées à la Grande Bretagne par des avantages réciproques, et demeureraient liées avec nous, quand bien même on n'y verrait pas un seul soldat Britannique; et là où ce bien n'existe pas, il faudrait le créer. »

Nous apprenons qu'il doit-être fait de grandes réductions en cette colonie, dans des établissemens dispendieux pour l'Angleterre. — *Ibid.*

Pour la Minerve.

MR. L'EDITEUR. — Encore un mot touchant le défrayement des dépenses de nos membres, &c.

La Nouvelle Ecosse a senti combien il était utile et nécessaire de payer les dépenses de ses Représentans; en cela elle a fait un acte de justice et d'équité qui lui fait un grand honneur, et qui lui mérite de grandes louanges de la part de toutes les personnes qui savent apprécier les services rendus à l'état. La nouvelle Ecosse, a-t-elle des revenus plus amples que le Canada? ses moyens sont-ils plus étendus et plus abondants? son commerce est-il plus florissant et plus lucratif à l'état. Je ne le pense pas; cependant plus équitable et plus généreuse; elle a accordé libéralement un défrayement convenable aux membres de la Chambre des Communes. Cette récompense ne consiste que dans le paiement des dépenses de voyages et pensions de ses Représentans. C'est ce que nous réclamons en faveur des nôtres; c'est ce que nous pouvons faire comme la Nouvelle Ecosse. Espérons qu'il sera pris des mesures pour parvenir à cette fin.

Il est cependant certain, que plusieurs membres, n'ont pas un besoin urgent de cette indemnité; qu'ils peuvent fort bien remplir les devoirs de leur charge à leurs frais et dépens, sans que leur fortune en soit beaucoup altérée; c'est un bonheur pour eux, qui est peut-être envié par ceux qui ne le possèdent pas; qui s'en réjouissent et s'en félicitent; qu'ils en remercient la providence; mais que leurs actions de grâces ne soient pas préjudiciables à ceux que la fortune n'a pas autant favorisés; La grande majorité des Membres de la Chambre d'Assemblée a besoin de ce petit secours. Ce leur est utile et nécessaire; or s'il leur est utile et nécessaire, il leur est donc dû; il leur appartient donc, y a-t-il de la justice à leur refuser ce légitime défraye-

ment; non certainement; au contraire c'est une dette dont la province leur est redevable. C'est un juste tribut qui est dû aux immenses services qu'ils rendent si formellement à leur digne et loyale Patrie.

Mais si cette indemnité est utile et nécessaire aux Membres de la Chambre d'Assemblée; elle ne serait pas moins avantageuse au peuple électeur. Cet octroi le faciliterait grandement dans le choix des ses représentants. Il serait beaucoup moins gêné et plus libre; combien de dignes personnes qui ne sont pas en état de souffrir cette dépense; combien de personnes savantes et profondément instruites des loix et de la constitution, et qui cependant sont incapables quelquefois de supporter les frais de transport et de pension qu'un Membre est obligé de faire pour remplir les devoirs qui sont attachés à son état. Le peuple bienveillant, entre dans toutes ces considérations; il envoie à la Chambre des personnes en état d'en supporter la dépense, mais qui quelquesfois ne sont pas de son choix, et qui ne méritent pas toujours toute sa confiance, il en préfère roit quelques fois d'autres dont la loyauté et la fermeté sont plus connues et plus certaines. Il élimine des personnes dont les connaissances constitutionnelles les mettroient en état de travailler immédiatement pour l'avantage et l'intérêt de leur patrie, et qui pourroient par elles-mêmes remplir tous les devoirs de leur charge, sans employer le secours d'autrui. Notre Chambre d'Assemblée ne peut jamais être trop bien constituée.

Il est plus nécessaire que jamais d'y envoyer des personnes de tête et de talens, pour conserver les droits et les privilèges du peuple et les siens propres. Il faut là des hommes fermes et résolus, que la crainte ni l'espérance ne puissent faire chanceler; des hommes libres et indépendants dans leurs opinions politiques; en un mot des hommes doués d'une grande sagacité, et d'une vive pénétration, pour découvrir les pièges qui peuvent leur être tendus, et se retirer habilement des embarras et des difficultés sans nombre qu'ils rencontrent continuellement dans l'exercice d'une charge aussi importante et aussi étendue.

Heureusement que nous n'avons qu'à nous glorifier de la Constitution actuelle de notre parlement Provincial. Les hommes qui le composent, ont donné des marques certaines de leur savoir et de leur fermeté; ils ont été inébranlables dans leur conduite Constitutionnelle, rien ne les a détournés de leurs nombreux devoirs; mais le parlement ne doit pas toujours durer; il finira tôt ou tard, soit par cassation, ou expiration légale; il faudra alors le renouveler; un nouveau choix aura lieu; les mêmes hommes ne durent pas toujours; il faudra les remplacer; leur donner des successeurs. C'est à cette même Chambre à pourvoir que ses successeurs ne soient pas indignes d'eux, et le meilleur moyen d'y parvenir, est d'indemniser les membres, afin de les soulager, reconnoître leurs services, et mettre le peuple en état de faire un choix plus libre et plus indépendant, et qu'il lui donne la liberté d'y envoyer les personnes les plus capables qui se trouvent dans la Province. Je vais, Monsieur l'Editeur, terminer ce sujet, et j'espère bien sincèrement qu'il sera proposé quelque Bill, dans la prochaine session, du parlement provincial, tendant à défrayer d'une manière généreuse et honnête, les dépenses des membres de la Chambre d'Assemblée. Il m'a paru que ce sujet méritoit quelque considération, et si je l'ai traité, ce n'est que dans la persuasion intime où j'étois de sa nécessité. Je pense que le public vaudra bien me pardonner, les faits et les erreurs qui peuvent se trouver dans mes réflexions; elles ont été faites sans aucun intérêt de ma part; je n'ai aucune prétention à l'honneur de représenter le peuple Canadien; rien autre chose ne m'a porté à faire ces observations, qu'un sentiment de justice et de reconnaissance.

Je suis bien parfaitement,

Monsieur, votre &c.

SINCERUS.

Le Canal de Lachine. — L'acte en vertu duquel les droits de péage sur le canal de Lachine se prélevaient, étant expiré, les Commissaires ont reçu ordre de ne plus demander de péages aux bateaux qui y passeraient, et de payer les maîtres des écluses et autres dépenses nécessaires, à même les fonds qu'ils ont entre les mains provenant des péages prélevés dans le cours de l'été de 1826. Telle est la conséquence de n'avoir pas de réunion du Parlement Provincial suivant que l'ordonne notre acte Constitutionnel.

Samedi dernier, a été lancée au pied du conrant Ste. Marie, une belle Barge appelée *L'Omphale*, construite pour la Compagnie du Steam Tow Boat HERCULES. Elle est de dimensions pareilles à celles de l'*Hylas*, et destinée aux mêmes fins.

Le parlement Provincial du Bas Canada a été prorogé par une Proclamation Royale, jusqu'au vingtième jour de Juin prochain.

MARIE.

En cette ville, le 5 du courant, par M. Lesaulnier, M. Antoine Lemieux, à Dlle. Angèle, fille de M. Paschal Persillier dit Lachapelle, tous deux de cette Paroisse.

DECES.

En cette ville Lundi dernier, après une maladie languissante, Mr. Ferdinand Colatowith, manchonnier, âge de 37 ans.

Le même jour, Elizabeth, veuve de feu Barthélemi Gagy, colonel commandant le régiment Suisse de "Sonnenberg," au service de sa Majesté très-chrétienne Louis XVI, Chevalier de l'Ordre Militaire de M. rite. Cette Dame était la mère de l'hon. Lewis Gagy, Sheriff du district de Montréal.— Ses restes ont été transportés dans le Steam Boat Waterloo, aux Trois Rivières pour y être enterrés.

Décédée, hier après midi, après quelques jours d'une maladie très sévère, à l'âge de 6 ans et 5 mois, Dlle. MARIE CAROLINE, fille de Sieur Joseph Cicard De Carufel, de cette ville.

A St. Armand, le 30 Avril, Mr. Guy Mills, de 60 ans.

L'écrit signé "Un Paroissien" et daté de Québec, a été reçu; il est sous considération.

PRIX DU MARCHÉ,

Soigneusement révisé et corrigé chaque semaine.

	s.	d.	s.	d.		s.	d.	s.	d.
Bœuf, par lb. de 0	3	à	0	4	Sucre d'érable,	0	2	0	3
Lard, do.	0	4	0	5	Fleur par quint.	12	6	15	0
Lard pr. 100 lb	25	0	30	0	Blé, par minot,	5	6	6	0
Mouton, pr. gr.	2	0	3	0	Avoine,	1	6	1	8
Veau, do.	3	0	4	0	Oge,	2	3	2	9
Oies pr. couple	6	0	7	6	Pois,	2	6	3	0
Dindes, do.	7	0	8	0	Potates,	1	3	1	6
Canards,	2	6	3	0	Blé d'Inde,	2	6	3	0
Poulets,	1	3	2	0	Blé Sarasin,	0	0	0	0
Perdrix,	1	3	2	0	Seigle,	0	0	0	0
Beurre, par lb.					Foin par 100	17	6	20	0
Frais,	1	0	1	3	boites 1500 lb }				
Salé,	0	10	1	0	Bois par corde.				
Grasse,	0	7	0	8	Erable,	15	0	18	0
Geufs par dz.	0	5	0	6	Mêlé,	10	0	12	6

VENTE PUBLIQUE.

Le Notaire Soussigné, procédera LUNDI le 31 Juillet prochain, à dix heures du matin, en la maison ci-devant occupée par feu Joseph Crevier Belleive, à la vente et adjudication—1^o d'un emplacement situé en cette ville, sur la rue St. Pierre, de 49 pieds de front, sur environ 60 pieds de profondeur, avec une Maison et une Ecurie dessus construites. 2^o d'un terrain situé en cette dite ville, sur la Rue des Champs, d'environ 49 pieds de front, sur 120 pieds de profondeur, complanté d'arbres fruitiers, appartenant à la succession du dit feu Joseph Crevier Belleive.

Pour les conditions de la Vente ainsi que pour la description des dites propriétés, il faut s'adresser au Notaire Soussigné, en son étude, Rue Notre Dame.—

ANT. Z. LEBLANC, Not. Pub.

Trois-Rivières, 6 Mai. 1828.—dpm.

Changement de Domicile.

Le Soussigné avertit ses pratiques et le public qu'il a transféré sa boutique de la rue St. Pierre à la rue St. Joseph, fauxbourg des Récollets, No. 113, où il continuera à travailler dans les différentes branches de Peinture, Dorure, &c. et il sollicite une partie de la faveur publique.

P. LAMOUREUX.

Montréal, 8 Mai, 1828.—jd.

Second voyage du Steamboat MONTREAL à L'Assomption.

La Barque à Vapeur MONTREAL commandée par le Capt. JEREMY, partira de ce Port, Dimanche prochain le 11 du courant, à 7 heures précises du matin, (si le tems le permet) pour un Voyage de Plaisir au village de L'Assomption. Le bâtiment a été réparé et peinturé à neuf ce printemps, et n'en cède à aucun autre pour la propreté, l'élégance et la célérité; les Dames et messieurs trouveront à bord tous les rafraichissements convenables à la saison.

Le vaisseau sera de retour au port vers 7 heures du soir.

Montréal, 5 mai, 1828.

AVIS

Le Soussigné Notaire, prévient ses pratiques et le public en général, qu'il occupe la maison ci-devant appartenant à feu F. W. Ermantinger, déguer, en son vivant Sheriff du District de Montréal, sur la Rue St. Vincent, vis-à-vis le Palais de Justice, où par une stricte assiduité aux affaires de sa profession, il espère se concilier la confiance et le support de toutes les personnes qui voudront bien l'employer.

A. T. KIMBER, N. P.

Montréal 3 de Mai 1828 —j

A LOUER.

PRENDRE possession immédiatement, deux appartement propres pour faire des offices, dans le bas de la maison située rue St. Vincent, ci-devant appartenant à la succession de feu F. W. ERMANTINGER et ci-devant occupés comme office du Shérif. Cette place est très convenable pour un Avocat ou un Notaire,—pour les conditions s'adresser au propriétaire sousigné, au nouveau marché.

SERAFINO GIRALDI.

Montréal 5 Mai 1828—j.

AVIS.

La Société existante ci-devant sous le nom et raison de C. S. RODIER & Co. est dissoute de ce jour d'un consentement mutuel; toutes personnes endettées envers la dite société sont par le présent averties de payer immédiatement le montant de leurs comptes à J. B. Rodier, qui continuera en son propre nom à conduire le même commerce au même endroit.

C. S. RODIER, JEAN B. RODIER.

Mai, 1828.—j

AVENDRE—par le Soussigné au Côteau St. Pierre, près des Tanneries des Rollands,—Une quantité d'esprit de Cidre (double force) qui peut être conservé tout l'été, quelques tonnes de Cidre ordinaire, d'une Excellence qualifiée.

GILBERT LEDUC.

—1er Mai, 1828.—qs—p.

Académie de Jeunes Demoiselles.

MADAME TRUDEAU prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'elle vient de transporter son Académie à la maison faisant l'ecole-guerre nord-est des Rues St. Jacques et St. Laurent, près du Bureau de la Poste, où elle continuera de donner des leçons dans les différentes branches d'une éducation d'utilité et d'agrément.

Montréal, 1 Mai, 1828.—ci.

PERDU—MARDI SOIR le 29 du courant, depuis le bas du Fauxbourg Québec, jusqu'au Vieux Marché, un Portefeuille de Maroquin Noir, contenant divers papiers, tel que billets, comptes, &c avec environ £10 en billets de Banque. La personne qui a trouvé le susdit Portefeuille est priée de le remettre à Mr. D. Minier à Lachenaie, ou à Mr. H. L'Espérance à Montréal, et une récompense généreuse lui sera donnée si elle l'exige.

Montréal, 31 Avril 1828.—qi d.

Changement de Domicile.

Le Soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il a transféré son atelier, dans la rue St. Vincent dans la maison ci-devant occupée par J. Valentine, Esq. où il continuera à travailler comme coiffeur barbier & perruquier, et il espère continuer à mériter une partie de la faveur publique.

Il a constamment à vendre une certaine quantité de perles et tris de différentes couleurs et dimensions. Il aura sous peu de jours un assortiment complet de parfumerie &c.

J. B. LECLAIRE.

—1er Mai 1828.—hg.

AVIS.

Le SOUSSIGNÉ à l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il se propose de s'établir à son compte au premier de mai, comme

MARCHANT TAILLEUR,

An No. 134 Rue St. Paul, près de l'Hotel de Rason. Ayant conduit depuis plusieurs années le commerce de Mr. F. Metzler dans la branche ci-dessus, il se fait d'être en état de répondre à la faveur de ceux qui voudront bien l'encourager.

JOSEPH BOULANGET.

Montréal 7 Avril 1828.—j om

Graines à vendre.

Par les Soussignés :—
200 lbs de graines d'oignon des SHAKERS, garanties de la crue de 1827.
2000 lbs de graine de trèfle rouge,
500 lbs do. do. blanc,
200 minots de graine de mil,
150 lbs de graine de MANGLE WURTZLER,
Un grand assortiment de graines de jardin, anglaises et des SHAKERS, comme de coutume. &c. &c. &c.

HEDGE & LYMAN.

Chimistes & Apothicaires.

Montréal, 24 Mars 1828.—j

TAPIS DE TOILE pour Portiques, Corridors, Salles, &c. faits à très-court avis par J. B. CUA, Livoux, Fauxbourg-te. Anne, rue des Sœurs Grises Montréal.—uan

Perdus ou Prêtés.

UN acit ou septembre dernier, les livres suivants, savoir, le 2d volume des Œuvres de J. J. Rousseau, édition de Bossange à Paris, in 18; un volume des œuvres de Molière; la Beauté de l'Histoire des Etats Unis d'Amérique; La culture de l'esprit, traduit de Watts. La personne qui a ces livres en sa possession est priée de les remettre immédiatement au propriétaire dont le nom est écrit sur la première page, ou bien au bureau de La Minerve.

JOURNAL DES SCIENCES NATURELLES de l'Amérique du Nord. Publié par Xavier Tessier, ci-devant Editeur du Journal de Médecine de Québec.

ON se propose de publier sous ce titre, un Journal Périodique, en langue Française, consacré aux Sciences naturelles, savoir: La Botanique, l'Histoire Naturelle, la Chimie, la Minéralogie, la Médecine, la Chirurgie, l'Anatomie et la Physiologie, la Matière Médicale et toutes les connaissances qui entrent dans le domaine de chacune d'elles.

Ce Journal devant être considéré comme la suite du Journal de Médecine de Québec, l'Editeur se flatte que les moyens qu'il vient d'adopter pour en augmenter l'utilité, en lui donnant une plus grande étendue sur ce continent, lui assureront la continuation de l'appui de ses concitoyens et qu'on lui fera le même accueil que le Journal de Médecine de Québec a reçu dès son commencement.

Cet ouvrage sera publié pour le présent dans le ville de New York.

CONDITIONS.

Un Volume de 300 pages paraîtra tous les trois mois. Le prix de la souscription sera de SIX PIASTRES par an, sans compter les frais de poste pour ceux qui la recevront par cette voie.

On s'inscrit à la Librairie d'E. R. FABRE & Co. et chez H. H. CUNNINGHAM, rue St. Paul. Montréal, 24 Avril 1828. ti

Le Soussigné prend la liberté de remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il en a reçu durant le tems qu'il a tenu auberge sur le marché neuf, à Montréal et il les prévient qu'il a laissé cette place et qu'il tient maintenant un nouvel Hotel dans le village St. Laurent dans la maison ci-devant appartenant à Mr Roy et que rien ne sera négligé de sa part, pour rendre cet établissement digne des personnes qui voudront bien lui accorder leur encouragement. Des chambres vastes et commodes, des écuries spacieuses pour les chevaux et sa barre sera toujours abondamment pourvue des meilleures litières.

THOMAS ORSOLI.

1er Mai 1828.—j



MR. ZEPHERIN GAUVREAU, organiste et professeur de musique, prend la liberté de présenter ses remerciements aux dames et messieurs de Montréal et des environs pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis le peu de tems qu'il s'est établi en cette ville, et

il les prévient qu'il a fixé sa demeure dans le faubourg St. Laurent, dans le haut de la maison de Mr. Durousseau, rue Lapachetière, où il continue à donner des leçons de MUSIQUE, sur divers instruments, tels que Piano, Violon, Clarinette, Flute &c. Il se transportera à la demeure des particuliers, soit pour donner des leçons ou pour accorder les instruments.

Montréal, avril 1828.—jg.

PERDUE—dernièrement dans la rue St. Paul, entre les deux marchés ou de cette rue gagnant la rue Craig derrière la banque, une MONTRE d'argent à double boitiers. Le nom de l'ouvrier est gravé au dedans comme suit: Wm. Broad, No. 118 London. La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre à l'Imprimerie de la Minerve et une récompense libérale sera donnée si on l'exige.

Montréal 15 avril.—j

A VENDRE.

UN superbe emplacement situé en la ville des Trois-Rivières, vis-à-vis la chambre d'audience, contenant 60 pieds de front sur 80 de profondeur, tenant son front au niveau de la rue des champs, en profondeur à Mr. Laflamme, d'un côté à Charles Ogden, et de l'autre côté aux représentants d'Angélique Beaudry. S'adresser aux Trois Rivières à A. Z. Leblanc, Esq. Notaire, ou au soussigné à Montréal.

J. A. LABADIE, N. P.

Montréal, 31 Mars. 1828.—um

A LOUER.

Et possession donnée au 1er Mai.

UNE jolie Maison à deux étages, située dans le Fauxbourg St. Louis, dans la rue Ste. Catherine, près de l'église de St. Jacques, avec écuries, hangars, remises, et un grand Jardin. S'adresser à G. Q. DUBOIS.

Montréal 3 Avril, 1828.—um p.

A LOUER.

Et possession donnée au premier de Mai prochain. UN MAGASIN situé au bas du Marché Neuf, Aussi, TROIS CHAMBRES au-dessus du dit Magasin. Le tout sera loué ensemble ou séparément.

On saura les conditions en s'adressant au Soussigné.

JOS. CICARD DE CARUFEL.

Montréal, 20 Mars 1828.



AVIS.—Est donné aux Cultivateurs et autres qui désirent améliorer la race de leur bêtes à cornes, que le beau TAUREAU, le CHERUB, qui a été donné au soussigné, pour cette fin, par Son Excellence le Gouverneur en Chef, sera tenu dans ses étables, situées derrière le Masonic Hall, pendant la saison. Cet animal est de la race célèbre d'Ayrshire, et a rapporté le plus haut prix à l'exhibition des bêtes à cornes en cette ville.

Le prix de chaque vache n'est que 7s. 6d.

WILLIAM SHARP.

Montréal, 1 Avril 1828.—j